

Où et qui sont les classes moyennes ?

On peut le dire : 100 % des Français ne font pas partie des classes moyennes. Mais où se situent alors les limites ? En avançant que les baisses d'impôt serait revues à la hausse pour les ménages aisés, et en posant comme seuil un revenu de 4.000 euros nets mensuels au-delà duquel on ne se situerait plus dans les classes moyennes, le premier secrétaire du parti socialiste a ouvert un débat sur la notion de classes moyennes et déclenché une polémique (prévisible) avec l'actuel Ministre délégué au budget. D'autres responsables politiques ne manqueront pas de faire part de leur position.

Il ne s'agit évidemment pas pour le SNUI de s'engager sur le terrain de la discussion politique. Mais s'agissant d'un syndicat de salariés à la culture fiscale évidente, et au-delà du seul commentaire sur la portée d'une mesure (le rehaussement d'impôt ciblé sur les plus aisés) qui ne toucherait que 300.000 à 450.000 voire 500.000 foyers fiscaux (rappelons que 18 millions de foyers fiscaux sont imposables sur 35 millions de foyers fiscaux au total), il est utile de tenter une approche des classes moyennes à l'heure où les revendications se multiplient sur le pouvoir d'achat et contre la précarisation.

Par définition, une « classe » regroupe une partie de la population, tandis que le terme « moyenne » englobe une zone intermédiaire qui exclut de facto un peu plus que les seuls « extrêmes ». En matière de revenus, on peut donc aisément, intuitivement, avancer la signification suivante de ces deux termes ainsi accolés : les classe(s) moyennes regroupent la population qui n'est située ni dans le haut ni dans le bas de l'échelle des revenus. Lapalisse n'aurait pas dit mieux. Mais on ne dispose pas d'approche précise : il n'existe le plus souvent que des approches plus ou moins floues, chiffrées et objectives du périmètre des classes moyennes.

Les statistiques « parlent »-elles ?

Un chiffre s'impose comme repère : en 2004, le revenu médian (la moitié des ménages gagnant plus, l'autre moitié gagnant moins) était de 1 484 euros mensuels nets. On pourrait se contenter d'estimer vaguement une zone entourant ce revenu (allant, par exemple, jusqu'au doublement ou au triplement de cette « norme »). Mais nous tenterons d'évaluer en fonction des statistiques disponibles (nous ne faisons ici que reprendre les données de l'Insee) une zone de revenu un peu plus précise à partir de laquelle on ne peut plus parler de classes moyennes.

Une première indication nous est donnée avec la distribution des revenus disponible de l'Insee.

Distribution du revenu disponible de l'ensemble des ménages (2004)	
<i>Limites des déciles et centiles de revenu disponible annuel (en euros 2004)</i>	
p10	11 477
p20	14 408
p30	17 581
p40	20 942
p50	24 599
p60	28 623
p70	33 171
p80	39 356
p90	49 554
p95	62 095
Nombre de ménages (en milliers)	24 837 soit 2 483 par décile
<small>Source : enquêtes revenus fiscaux de 1996 à 2004, Insee-DGI. Note de lecture : en 1998, les 10 % de ménages les plus modestes ont un revenu disponible inférieur à 11 477 euros 2004.</small>	

Il convient cependant de prendre ces données avec prudence, car, selon l'Insee, « le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres

1/4

ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Les nombres de ménages sont issus des enquêtes « revenus fiscaux » sur le champ retenu ce qui ne correspond pas à la population légale ». Ce qui signifie que les seuils indiqués dans ce tableau ne peuvent être compris comme étant les seuils des revenus réels d'activité. Il faudrait donc probablement les reconsidérer. Pour autant, ces indications permettent une première approche assez générale de la situation des revenus (entendus ici au sens large) en France. Cette répartition indique par exemple qu'au-delà de 49 554 euros annuels soit 4 129 euros mensuels, on se situe dans les 10 % des ménages les plus aisés. Peut-on parler encore de classe moyenne à ce niveau ? Assurément non. Il faut préciser en outre que, par construction, ce dernier décile va de 49 554 euros à « plus infini » et que les inégalités de revenus en son sein sont importantes, la moitié du décile gagnant entre 49 554 et 62 095 euros, l'autre moitié se situe au-delà. Un regard sur la structure ce dernier décile nous serait bien utile et pourrait nous instruire plus précisément sur les niveaux de revenus et la répartition entre célibataires (mécaniquement au-delà des 48 000 euros annuels nets) et couples mariés, notamment de ceux qui gagneraient plus de 96 000 euros nets par an. En l'absence de données plus précises, nous nous tournerons vers d'autres éléments statistiques.

La distribution des revenus de 2004 décomposée par grands secteurs, outre qu'elle montre les inégalités entre hommes et femmes, est également très instructive sur les niveaux moyens de revenus.

<i>Secteur privé et semi-public</i>	Femmes	Hommes	Ensemble
D1	11 430	12 511	12 055
D2	12 680	14 018	13 466
D3	13 745	15 409	14 753
D4	14 893	16 892	16 166
Médiane (D5)	16 310	18 622	17 802
D6	18 073	20 805	19 813
D7	20 299	23 850	22 498
D8	23 425	28 769	26 788
D9	29 436	38 832	35 513
D10*	Au-delà de 29 436	Au-delà de 38 832	Au-delà de 35 513

Lecture : En 2004 10 % des salariés à temps complet du secteur privé et semi-public gagnent un salaire annuel net inférieur à 12 055 €, 20 % inférieur à 13 466 € ...
Source : Insee.
** mise en forme du SNUI*

Du côté de la Fonction Publique, la situation est la suivante :

Fonction publique	Femmes	Hommes	Ensemble
	2004	2004	2004
D1	14 768	15 681	15 161
D2	17 421	18 445	17 787
D3	19 224	20 603	19 701
D4	20 591	22 742	21 305
Médiane	22 098	24 980	23 125
D6	23 856	27 228	25 173
D7	25 907	29 952	27 519
D8	28 601	34 176	30 778
D9	33 468	41 776	37 266
D10*	Au-delà de 33 468	Au-delà de 41 776	Au-delà de 37 266

Les salaires sont évalués et en équivalent temps plein.
Source : INSEE.
**Mise en forme du SNUI*

Dans la Fonction Publique, l'importance de la médiane s'explique ainsi : la part des cadres et des emplois qualifiés dans l'emploi du secteur est plus importante que dans le secteur privé. Mais quel que soit le secteur (privé, semi-public, public), aucun revenu moyen n'est supérieur à 48.000 euros nets par an, soit 4.000 euros nets par mois. Le seuil de 48.000 euros annuels nets se situe en effet très au-delà du seuil du dernier décile. L'enquête emploi de l'Insee de 2002 confirme cette approche ; elle fait apparaître une situation éclairante du point de vue des revenus puisque aucune moyenne des professions répertoriées ne dépassait 3 000 euros...

<i>En 2002 en euros courants</i>			
Profession	Salaire net mensuel	Profession	Salaire net mensuel
J6 Cadres transports	2 770	J5 Agents tourisme et transports	1 460
V2 Médecins et assimilés	2 770	V4 Professionnels action sociale	1 440
N0 Personnels études et recherche	2 740	V0 Aides soignants	1 370
Q2 Cadres banques et assurances	2 720	D1,D2,D4 OQ mécanique	1 320
H0 Ingénieurs et cadres de l'industrie	2 700	J2 Conducteurs d'engins traction	1 320
R4 Cadres commerciaux	2 690	J3 Conducteurs de véhicules	1 320
L5 Cadres administratifs	2 540	L1 Employés de comptabilités	1 310
P2 Cadres Fonction publique (catégorie A)	2 490	P0 Employés administratifs de la fonction publique (cat.C)	1 310
M0 Cadres et techniciens Informaticiens	2 250	F4 Ouvriers des indust. graphiques	1 300
U0 Prof. de la communication	2 220	G0 OQ maintenance	1 300
B7 Cadres du BTP et chefs de chantiers	1 950	E1 OQ des industries de process	1 290
W0 Enseignants	1 900	C1 OQ électricité et électronique	1 240
V1 Infirmiers, sage femmes	1 820	L2 Employés administratifs	1 230
W1 Formateurs, recruteurs	1 750	L0 Secrétaires	1 210
D6 Techniciens AM en mécanique	1 740	B1,B2,B4,B5 OQ BTP	1 210
P1 Techniciens administratifs de la fonction publique (cat. B)	1 730	J1 OQ manutention	1 210
T5 Armée, pompiers, police	1 670	S1 Cuisiniers	1 210
C2 Techniciens AM électricité	1 660	S0 Bouchers, charcutiers, boulanger	1 190
E2 Tech., AM des industries de process	1 660	D5 Ouvriers réparation automobile	1 180
A2 Tech. et cadres de l'agriculture	1 650	T4 Agents entretien	1 100
L3 Secrétaires de direction	1 650	T3 Gardiens	1 090
L4 Techniciens administratifs	1 650	D0,D3 ONQ mécanique	1 090
Q0 Employés et techniciens de banque	1 650	S2 Employés AM hôtellerie	1 060
J4 Agents d'exploitations des transports	1 650	B0,B3 ONQ BTP	1 060
F5 Tech. et AM des industries légères	1 640	C0 ONQ électricité et électronique	1 060
G1 Technicien AM maintenance	1 600	E0 ONQ industrie de process	1 060
R2 Représentants	1 560	F1,F3 OQ textile, cuir, bois	1 040
U1 Professionnel des arts	1 520	K0 Artisans et ouvriers	1 040
B6 Techniciens BTP	1 520	R0-R1 employés de commerce	1 020
V3 Professions paramédicales	1 520	J0 ONQ manutention	1 010
A3 Marins pêcheurs	1 520	T0 Coiffeurs esthéticiens	1 000
R3 Intermédiaires de commerce	1 490	A1 Maraîchers jardiniers	990
Q1 Employés techniciens assurances	1 480	F0,F2 ONQ textile, cuir, bois	960

Champ : Salaires nets mensuels médian des salariés à temps complet. Lecture : les familles professionnelles sont triées par salaire médian décroissant. OQ = ouvrier qualifié, ONQ = ouvrier non qualifié, AM = Agent de Maîtrise.
Source : enquête Emploi mars 2002, Insee. (nota : 1 euros de 2002 = 1,065 euro de 2005)

S'agissant ici de salaires médians, on peut effectivement en déduire que la proportion de personnes disposant d'un revenu net mensuel de 4 000 euros ou plus est selon toute probabilité significative chez les cadres supérieurs ou les ingénieurs. Mais il est tout de même frappant de voir que ces médianes sont toutes nettement inférieures à 3 000 euros. Serait-ce la limite au-delà de laquelle on ne pourrait plus parler de classes moyennes mais de classes "moyennes supérieures" ou de « classes aisées » ? On n'ose imaginer quelles seraient les réactions à une réponse positive mais les chiffres sont têtus...

Enfin, concernant les statistiques fiscales disponibles, qui portent sur les revenus de l'année 2004, imposés en 2005, montrent qu'en 2004, on dénombre 383.000 foyers fiscaux dont le revenu imposable ramené à une part était supérieur à 48 747 euros annuels. Il faudrait certes, pour être véritablement précis, affiner le revenu, mais il n'en demeure pas moins que le nombre particulièrement réduit de ces foyers fiscaux autorise à ne pas les qualifier de classes moyennes. Assurément, le lien avec la majorité des salaires se distend, de sorte que le seuil symbolique de 4.000 euros par mois (et dans les faits sans doute moins comme on l'a vu) apparaît comme un point de rupture avec le sens même de « moyenne ».

Quels enseignements peut-on tirer de ces données ?

Est-on riche avec 4 000 euros par mois ? Disons qu'à coup sur, on est « aisé » ! Parler de classes moyennes à ce niveau de revenu est objectivement difficilement concevable... Une appréciation souple faisant intervenir le patrimoine, l'âge ou encore le mode de vie serait de nature à compléter l'approche purement statistique. Elle autoriserait une division plus fine entre classes réellement moyennes, classes moyennes supérieures et classes aisées, ce qui paraîtrait ainsi plus conforme à la réalité et à la diversité de situations. Mais même une statistique complète serait sujette à interprétations et à discussions. Au fond, c'est du reste plutôt heureux, car la perception intuitive, l'émotion et le sentiment doivent avoir une place importante dans le débat public. Peut-être faut-il également chercher dans notre culture les difficultés de notre rapport à l'argent, ce qui expliquerait que la plupart des Français croient sincèrement faire partie des classes moyennes.

Il n'est pas question ici de donner raison à tel ou tel responsable politique : tel n'est pas l'objet de la présente chronique et, d'ailleurs, tous connaissent les chiffres. Les ressorts de la polémique sur les classes moyennes sont à mettre sur le compte d'une autre discussion, sur un autre terrain. Cette « controverse » devrait d'ailleurs perdurer sans doute au delà des échéances électorales. Certes, il n'existe guère de différences entre les modes de vie de deux salariés percevant respectivement 3 800 et 4 200 euros par mois. L'effet de seuil pourrait conclure un peu rapidement à définir le premier comme faisant partie des classes moyennes et le second comme riche. N'oublions pas cependant que dans un pays où le revenu médian n'est environ que de 1.500 euros par mois, on se situe ici à des niveaux de revenus plutôt confortables, sans toutefois considérer sombrer dans un simplisme réducteur. Insistons sur ce point : les 10 % des ménages les plus aisés ne font certes pas partie des classes moyennes mais ne constituent pas davantage une riche classe homogène : les écarts internes y sont importants et même en son sein, une minorité est réellement fortunée.

Mais l'important n'est pas là : le SNUI regrette avant tout que le débat fiscal ne s'engage pas plus avant. Au fond, pour l'heure, on aura surtout bien compris ; qu'au-delà d'un éventuel réajustement, une véritable redistribution de l'imposition des revenus n'était pas à l'ordre du jour ; que personne ne souhaitait évoquer publiquement la question de la TVA alors que certaines voix s'élèvent pour en réclamer une hausse (voir le débat sur la TVA sociale) ; que nul ne voulait dire quelle sera l'imposition du patrimoine demain et que la fiscalité locale risque bien de demeurer aussi injustement dynamique. A moins de 100 jours des premières échéances, les véritables enjeux du débat fiscal ne sont toujours pas sur la place publique.